



Taxe ordures ménagères années 2008/2009 réclamées par le propri  t  

Par **havane2012**, le **27/01/2013**    **19:30**

Bonjour,
Je viens de recevoir un courrier de l'agence de location g  rant mon appartement. Mon propri  taire me r  clame la taxe d'ordures m  nag  res pour les ann  es 2008 et 2009. Vraisemblablement ce dernier aurait oubli   de me les r  clamer    cette   poque. Je suis par contre    jour pour les ann  es suivantes mais aussi pour les ann  es pr  c  dentes. Suis-je dans l'obligation de verser ce reliquat sachant qu'il y a plus de 3 et 4 ans de pass  s. Je suis tr  s juste financ  ri  ment, j'ai un salaire de 1100    par mois , je vis seule avec un enfant    charge. Merci pour votre r  ponse.
Cordialement.
Martine

Par **alterego**, le **27/01/2013**    **19:49**

Bonjour,
Le d  lai est de 5 ans.
Convenez   ventuellement d'un arrangement de paiement.
Le montant de la TOM est tr  s modeste,   tes vous certaine que c'est bien de cette taxe qu'il s'agit ? Si le propri  taire a d'autres locataires dans l'immeuble, la taxe doit   tre r  partie au prorata.
Cordialement

Par **havane2012**, le **27/01/2013**    **19:54**

Bonsoir,
Je vous remercie pour votre r  ponse. Effectivement la taxe n'est pas tr  s   lev  e , elle est de 110    par an, mais pour moi 220    c'est important !
Cordialement.

Par **havane2012**, le **27/01/2013** à **20:00**

Bonsoir,
Je vous remercie pour votre réponse.
Effectivement la taxe n'est pas très élevée ,
elle est de 110 € par an, mais pour moi 220 € c'est important !
Cordialement.